

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 10 septembre 2007, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM les conseillers, Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme la conseillère Carine Lachapelle est absente.

M. Alain Deslauriers, directeur général, Mme Claire Coulombe, greffière, et M. Martin Piché, directeur des loisirs et de la culture, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance. Il est 19h30. Mme Bélanger demande une minute de silence en mémoire de Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, décédée subitement le 24 août 2007.

264/10-09-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2007

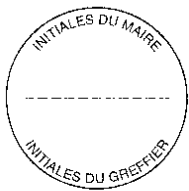
Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2007
2. Règlement numéro 79 : Approbation des comptes soumis
3. Travaux au centre-ville : Approbation des comptes soumis
4. Dépôt du rapport du trésorier conformément à la L.É.R.M. pour l'année 2006
5. Modification de la résolution numéro 188/11-06-07
6. Transferts budgétaires au 24 août 2007

C Gestion administrative

1. Retrait du règlement numéro 113 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97
2. Bail du local 201 de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand
3. Bail du local 202 de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand
4. Bail du local 203 de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand
5. Adhésion de la Municipalité de Nominingue à l'entente intermunicipale en matière de gestion des constats émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de sécurité routière
6. Modification au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités portant sur la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique
7. Ouverture du bureau municipal dans le secteur Sainte-Véronique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

D Contrats et appels d'offres

1. Achat de gravier concassé pour la réalisation de travaux dans le secteur Sainte-Véronique et affectation de surplus accumulé
2. Appel d'offres no. 2007-05 pour la fourniture de luminaires décoratifs et de consoles pour le centre-ville
3. Appel d'offres no. 2007-06 pour la fourniture de MG-10 pour l'entretien des chemins d'hiver : Octroi de contrat
4. Vente d'un camion

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 118 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 114 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal
2. Adoption du règlement numéro 115 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture
3. Adoption du règlement numéro 116 déterminant les jours et heures des séances du Conseil de la Ville
4. Adoption du règlement numéro 117 relatif au contrôle de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Installation de luminaires sur la rue Élie
2. Remplacement d'équipement pour l'unité 300-04

I Hygiène du milieu

1. Acquisition d'un Centre de transbordement
2. Mandat professionnel pour la délimitation d'aires de protection autour des installations de captage des eaux souterraines
3. Installation d'une borne fontaine sèche au Lac Marsan

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

K Loisirs et culture

1. Entente intermunicipale relative à la gestion du lot 18-A du rang 03 dans le canton Turgeon

L Divers

1. Tournoi de golf du CPE Les P'tits Bourgeons
2. Demande de la Fondation de l'École du Méandre

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

265/10-09-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2007

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2007;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2007 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Retrait du règlement numéro 113;
- Nouveau rôle d'évaluation;
- Règlement d'emprunt vs capacité de payer des citoyens;
- Moyens qu'entend prendre la Ville pour préserver la qualité des lacs sur son territoire et prévenir les algues bleues (ex : vérification systématique des installations septiques);
- Bande de protection riveraine;
- Problème de fossés sur le chemin du Lac-Boileau Ouest;
- Niveau du Lac-aux-Bois-Francis;
- Barrage du Lac-Paquet;
- Proposition à l'effet que les citoyens envoient leurs questions au Conseil qui nécessitent une vérification auprès des différents services municipaux, une semaine avant la tenue de la séance afin qu'ils puissent obtenir une réponse lors de la séance.

Plusieurs interventions sont faites relativement aux travaux prévus au centre-ville, tant de citoyens en faveur du règlement numéro 118 que de citoyens contre le projet.

GESTION FINANCIÈRE

266/10-09-07

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2007

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes d'août 2007 pour la Ville de Rivière-Rouge, incluant l'agglomération, se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 515022 à 515334) :	119 510,74 \$
Remises fédérales et provinciales :	41 070,02 \$
Comptes courants (ch. # 71261 à 71411) :	270 216,44 \$
Total :	430 797,20 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

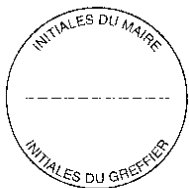
Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE

267/10-09-07

RÈGLEMENT NUMÉRO 79 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 79 au montant total de 12 005,99 \$ (coût net de 11 860,53 \$), le tout conformément au rapport préparé par le trésorier en date du 31 août 2007.

ADOPTÉE

268/10-09-07

TRAVAUX AU CENTRE-VILLE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives aux travaux réalisés au centre-ville (qui feront éventuellement partie d'un règlement d'emprunt s'y rapportant) au montant total de 24 824,47 \$ (coût net de 23 517,35 \$), le tout conformément au rapport préparé par le trésorier en date du 31 août 2007.

ADOPTÉE

269/10-09-07

DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER CONFORMÉMENT À LA L.É.R.M. POUR L'ANNÉE 2006

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accepter, pour dépôt, conformément à l'article 513 du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le rapport du trésorier pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, le tout tel que préparé par Mme Pauline Legault en date du 16 août 2007 et transmis au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE

270/10-09-07

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 188/11-06-07

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 188/11-06-07 en retirant le dernier paragraphe se lisant comme suit :

« Que, dans le cadre de ses compétences de proximité, la Ville décrète que la présente dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période de trois (3) ans ».

Qu'ainsi la dépense liée à l'achat de bacs soit prise à même le budget de la Ville.

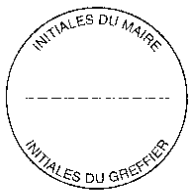
ADOPTÉE

271/10-09-07

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AU 24 AOÛT 2007

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances en date du 6 septembre 2007 pour effectuer des transferts budgétaires et ainsi augmenter le budget 2007 de la ville centrale de Rivière-Rouge d'un montant total de 104 917,00 \$ en revenus et en dépenses;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

D'autoriser Mme Pauline Legault, trésorier, pour effectuer des transferts budgétaires et pour augmenter le budget 2007 de la ville centrale de Rivière-Rouge d'un montant de 104 917,00 \$ en revenus et en dépenses, conformément au tableau préparé en date du 24 août 2007.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

272/10-09-07

RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 97

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté, le 16 juillet 2007, le règlement numéro 113 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97;

CONSIDÉRANT que lors de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 113 tenue le 31 juillet 2007, 444 personnes habiles à voter ont apposé leur signature alors que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu avait été fixé à 413;

CONSIDÉRANT que des informations obtenues du service du Contentieux du Directeur général des élections du Québec sont à l'effet que la méthode de calcul utilisée pour l'établissement du nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 113 fasse l'objet d'un scrutin référendaire aurait dû être différente faisant ainsi en sorte que le nombre de demandes requis aurait dû être beaucoup plus élevé, faisant ainsi en sorte que le nombre requis n'aurait pas été atteint;

CONSIDÉRANT que le Conseil ne désire pas imposer la dépense liée à un scrutin référendaire à ses citoyens si celle-ci n'est pas justifiée;

CONSIDÉRANT que, bien qu'une résolution fixant la date du scrutin référendaire au 28 octobre a été adoptée le 13 août dernier, en vertu de l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tant que l'avis du scrutin référendaire n'a pas été publié, le Conseil peut, par résolution, retirer le règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De retirer, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le règlement numéro 113 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97.

Par conséquent, le scrutin référendaire relatif au règlement numéro 113, prévu pour le 28 octobre 2007, n'aura pas lieu.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

273/10-09-07

BAIL DU LOCAL 201 DE L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL- MARCHAND

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du bail du local 201 de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand avec la MRC d'Antoine-Labelle au montant de 800,00 \$ par mois, plus la T.P.S. applicable, pour une période de trois (3) ans allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

274/10-09-07

BAIL DU LOCAL 202 DE L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL- MARCHAND

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du bail du local 202 de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand avec le député de Labelle pour une période de trois (3) ans au montant de 310,00 \$ par mois, plus la T.P.S. applicable, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, de 320,00 \$ par mois, plus la T.P.S. applicable, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, de 330,00 \$ par mois, plus la T.P.S. applicable, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

275/10-09-07

BAIL DU LOCAL 203 DE L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL- MARCHAND

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du bail du local 203 de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand avec le C.L.D. de la MRC d'Antoine-Labelle au montant de 370,00 \$ par mois, plus la T.P.S. applicable, pour une période de trois (3) ans allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

276/10-09-07

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMINGUE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DES CONSTATS ÉMIS EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX OU EN VERTU DU CODE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nomingue a manifesté son intention d'adhérer à l'entente intermunicipale de délégation de compétence à la Ville de Mont-Laurier en matière de gestion de constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du Code de sécurité routière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

CONSIDÉRANT que l'article 12.1 de ladite entente autorise telle adhésion moyennant le consentement unanime des municipalités qui en sont déjà partie, à savoir : Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, L'Ascension, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, Mont-Laurier, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et Sainte-Anne-du-Lac;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 12.2 de l'entente, il y a lieu d'établir les conditions d'adhésion devant être consignées dans une annexe qui sera jointe à l'entente pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise l'adhésion de la Municipalité de Nominique à l'entente intermunicipale de délégation de compétence à la Ville de Mont-Laurier en matière de gestion de constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du Code de sécurité routière, aux conditions suivantes :

1. La Municipalité de Nominique doit s'engager par résolution à respecter toutes et chacune des obligations et conditions prévues à l'entente actuelle et à son annexe;
2. Ladite adhésion prendra effet à compter de son acceptation par toutes les municipalités à l'entente actuelle;
3. La contribution financière exigible pour l'adhésion est de 700,00 \$ payable à l'ordre de la Ville de Mont-Laurier en un seul versement à la signature de l'entente.

ADOPTÉE

277/10-09-07

MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS PORTANT SUR LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités portant sur la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique fixe la date de fin des travaux au 31 mars 2008;

CONSIDÉRANT que la Ville est dans l'impossibilité de respecter ce délai;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De demander à la Ministre des Affaires municipales et des Régions de modifier le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités portant sur la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique, en reportant la date de fin des travaux au 31 mars 2009.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

278/10-09-07

OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances en date du 6 septembre 2007 pour établir la période d'ouverture et les journées d'ouverture du bureau municipal du secteur Sainte-Véronique à trois (3) jours par semaine pour la période d'automne, d'hiver et de printemps;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De fixer les périodes et les journées d'ouverture du bureau municipal du secteur Sainte-Véronique tel que décrit :

À trois (3) jours par semaine : Les mardis, mercredis et vendredis, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lendemain (mardi) suivant la fête de l'Action de Grâce (octobre) jusqu'au vendredi précédant la fête des Patriotes (mai).

À cinq (5) jours par semaine : Du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lendemain (mardi) suivant la fête des Patriotes (mai) jusqu'au vendredi précédant la fête de l'Action de Grâce (octobre).

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

279/10-09-07

ACHAT DE GRAVIER CONCASSÉ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE ET AFFECTATION DE SURPLUS ACCUMULÉ

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de \pm 1 500 tonnes métriques de gravier concassé de type MG-20 au coût de 4,95 \$ la tonnes métrique chez « Les Agrégats de Labelle » pour la réalisation de travaux dans le secteur Sainte-Véronique.

D'affecter le surplus accumulé de l'ancienne Municipalité de Sainte-Véronique pour la réalisation de travaux d'immobilisations majeurs sur le chemin Kiamika rendus nécessaires suite aux dégâts du printemps passé et sur la montée des Lacs- Noirs, incluant l'achat de gravier ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

280/10-09-07

APPEL D'OFFRES NO. 2007-05 POUR LA FOURNITURE DE LUMINAIRES DÉCORATIFS ET DE CONSOLES POUR LE CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2007-05 pour la fourniture de luminaires décoratifs et de consoles pour le centre-ville, le résultat de l'ouverture des soumissions du 20 août 2007 à 14h05 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Prix forfaitaire (incluant la livraison et les taxes) pour 68 luminaires décoratifs et 68 consoles et leurs composantes
CDE Le 20 août 2007 à 8h30	146 448,54 \$
Westburne Le 20 août 2007 à 13h17	145 053,79 \$
Lumen Le 20 août 2007 à 13h48	148 928,09 \$

CONSIDÉRANT la vérification des soumissions effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture de luminaires décoratifs et de consoles pour le centre-ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Westburne » au coût de 127 296,00 \$ plus les taxes, le tout selon sa soumission du 16 août 2007.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation du règlement décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97 par les personnes habiles à voter et par la Ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

281/10-09-07

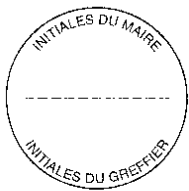
APPEL D'OFFRES NO. 2007-06 POUR LA FOURNITURE DE MG-10 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres sur invitation écrite numéro 2007-06 pour la fourniture de 9 150 tonnes métriques de gravier de type MG-10 pour l'entretien des chemins d'hiver, le résultat de l'ouverture des soumissions du 4 septembre 2007 à 14h05 est le suivant :

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Montant total de la soumission incluant la T.P.S. et la T.V.Q.
Les Agrégats de Labelle Le 4 septembre 2007 à 11h05	38 056,45 \$
Labelle Asphalte/ 168133 Canada inc. Le 4 septembre 2007 à 13h50	42 748,34 \$

CONSIDÉRANT la vérification des soumissions effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture de 9 150 tonnes métriques de gravier de type MG-10 pour l'entretien des chemins d'hiver à « Les Agrégats de Labelle », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 4 septembre 2007, au coût de 33 397,50 \$ plus les taxes, soit 9 150 tonnes à 3,65 \$.

Que la fourniture de gravier de type MG-10 pour l'entretien des chemins d'hiver soit effectuée conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres no. 2007-06 de la Ville daté du 13 août 2007.

Que la présente résolution tiende lieu de contrat entre les parties, conformément à l'appel d'offres et aux documents de soumission de la Ville du 13 août 2007 et portant l'identification « Fourniture de gravier de type MG-10 ».

ADOPTÉE

282/10-09-07

VENTE D'UN CAMION

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la parution d'un avis indiquant que la Ville désire se départir d'un camion incendie à essence de marque Ford C-855 année 1969 et invite ceux qui le désirent à présenter une offre.

Que le véhicule à vendre soit examiné au garage municipal du secteur Sainte-Véronique situé au 967, rue Brisebois, du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Que les personnes intéressées à soumissionner se procurent la formule de soumission requise aux bureaux municipaux situés au 25 rue L'Annonciation Sud, ou au 2169 boulevard Fernand-Lafontaine dans le secteur Sainte-Véronique.

Que le bénéficiaire dépose, à la prise de possession, la somme totale de son offre acceptée soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville et prenne possession du camion soumissionné dans son état actuel, la prise de possession devant se faire dans les sept (7) jours de l'approbation de sa soumission par le Conseil municipal.

Que seules les offres présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que, pour être considérées, les offres devront être reçues au bureau de la Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, le ou avant le 16 octobre 2007 avant 14h00, dans une enveloppe scellée portant la mention « **SOUMISSION CAMION** » et que les offres reçues soient ouvertes publiquement par la greffière, ou son substitut, le 16 octobre 2007 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le Conseil municipal et que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 118 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 97

M. le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 118 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97 du 7 juillet 2006.

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du contenu du règlement, le conseiller Denis Lacasse demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

283/10-09-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 114 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 114 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis à la séance ordinaire du 13 août 2007 et ayant été transmis à Mme la conseillère Carine Lachapelle le 20 août 2007.

La greffière fait lecture des modifications apportées à l'annexe 1 du règlement numéro 114, depuis le 13 août 2007.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 114 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.

ADOPTÉE

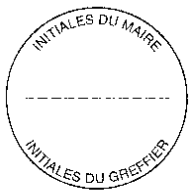
Le texte intégral du règlement numéro 114 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal est reproduit au livre des règlements.

284/10-09-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 115 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 115 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis à la séance ordinaire du 13 août 2007 et ayant été transmis à Mme la conseillère Carine Lachapelle le 20 août 2007.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

D'adopter le règlement numéro 115 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 115 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture est reproduit au livre des règlements.

285/10-09-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 116 DÉTERMINANT LES JOURS ET HEURES DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 116 déterminant les jours et heures des séances du Conseil de la Ville et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis à la séance ordinaire du 13 août 2007 et ayant été transmis à Mme la conseillère Carine Lachapelle le 20 août 2007.

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 116 déterminant les jours et heures des séances du Conseil de la Ville.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 116 déterminant les jours et heures des séances du Conseil de la Ville est reproduit au livre des règlements.

286/10-09-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 117 RELATIF AU CONTRÔLE DE FRÉQUENCE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 117 relatif au contrôle de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis à la séance ordinaire du 13 août 2007 et ayant été transmis à Mme la conseillère Carine Lachapelle le 20 août 2007.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 117 relatif au contrôle de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 117 relatif au contrôle de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville est reproduit au livre des règlements.

TRANSPORT ROUTIER

287/10-09-07

INSTALLATION DE LUMINAIRES SUR LA RUE ÉLIE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

D'autoriser la présentation à Hydro-Québec d'une demande de branchement de trois (3) lumières de rue sur la rue Élie, par M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, selon leurs tarifs réguliers et l'installation de celles-ci par « Champagne Électrique inc. ».

ADOPTÉE

288/10-09-07

REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT POUR L'UNITÉ 300-04

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'un nouvel équipement de déneigement pour l'unité 300-04 chez « Les Machineries Saint-Jovite inc. » au coût de 8 778,00 \$ plus les taxes.

Que, dans le cadre de ses compétences de proximité, la Ville décrète que la présente dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

289/10-09-07

ACQUISITION D'UN CENTRE DE TRANSBORDEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge avait manifesté son intention d'acquérir l'ancien Centre de tri de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides conjointement avec les municipalités de La Macaza, L'Ascension, Lac-Saguay et Nominique par sa résolution numéro 192/11-06-07;

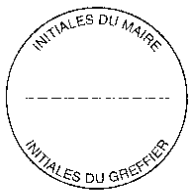
CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite résolution, une entente préalable à l'achat devait être prise entre les 5 municipalités et qu'elle a été conclue sur les grands principes le 30 août 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

- de confirmer, à la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides, que la Ville de Rivière-Rouge désire acquérir et acquière tous les biens meubles, immeubles et équipements appartenant à la RIRHL, aux mêmes conditions stipulées dans l'offre du 20 juin 2007, conjointement avec les municipalités de La Macaza, Lac-Saguay, L'Ascension et Nominique pour un prix total de 250 000,00 \$ (lot 20 du rang Ouest de la Rivière Rouge, Canton de Marchand, portant le numéro civique 1318 chemin du Parc-Industriel, Rivière-Rouge);
- d'autoriser le paiement d'un montant de 50 000,00 \$ (cinquante mille dollars) à l'ordre de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides et Me François Amadéi en fidéicommis, représentant la participation financière de la Ville de Rivière-Rouge dans le projet;
- de mandater Me François Amadéi à préparer les différents documents pertinents à l'acte d'achat;
- d'autoriser la mairesse et le directeur général, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pertinent.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

290/10-09-07

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

ACQUISITION D'UN CENTRE DE TRANSBORDEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a décidé, par sa résolution numéro 289/10-09-07, d'acquérir tous les biens meubles, immeubles et équipements appartenant à la RIRHL conjointement avec les municipalités de La Macaza, Lac-Saguay, L'Ascension et Nomingue pour un prix total de 250 000,00 \$ (lot 20 du rang Ouest de la Rivière Rouge, Canton de Marchand, portant le numéro civique 1318 chemin du Parc-Industriel, Rivière-Rouge) et d'autoriser le paiement d'un montant de 50 000,00 \$ (cinquante mille dollars) à l'ordre de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides et Me François Amadéi en fidéicommis, représentant la participation financière de la Ville de Rivière-Rouge dans le projet;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que, dans le cadre de ses compétences de proximité, la Ville décrète que la présente dépense de 50 000,00 \$ soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

291/10-09-07

MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA DÉLIMITATION D'AIRES DE PROTECTION AUTOUR DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accorder un mandat professionnel pour la délimitation d'aires de protection autour des installations de captage des eaux souterraines à « Laforest Nova Aqua » au montant de 14 905,71 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

292/10-09-07

INSTALLATION D'UNE BORNE-FONTAINE SÈCHE AU LAC-MARSAN

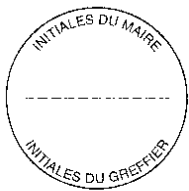
CONSIDÉRANT que la Ville a conclu, au printemps 2007, une entente avec le propriétaire d'une partie du lot 13B du rang 5, Canton Marchand (face au 1810, chemin du Lac-Marsan Ouest) afin que la Ville puisse y construire et entretenir, à ses frais, et sans contrepartie monétaire pour le propriétaire, une prise d'eau sèche et une voie d'accès au lac qui serviront lors des interventions d'urgence visant l'extinction d'un incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'autorisation d'installer une borne-fontaine sèche à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la construction et l'entretien d'une prise d'eau sèche (borne sèche) et d'une voie d'accès au lac qui serviront lors des interventions d'urgence visant l'extinction d'un incendie sur une partie du lot 13B du rang 5, Canton Marchand (face au 1810, chemin du Lac-Marsan Ouest).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

Que le coût de construction de cette borne sèche soit pris à même le surplus accumulé de l'ancienne Municipalité de Marchand.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

293/10-09-07

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DU LOT 18-A DU RANG 03 DANS LE CANTON TURGEON

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner le document intitulé « Plan de mise en valeur et programmation d'activités du circuit de motocross situé sur le lot 18-A du rang 03 dans le Canton Turgeon », préparé par le directeur des loisirs et de la culture et transmis à la MRC d'Antoine-Labelle.

D'autoriser la conclusion de l'entente relative à la gestion du lot 18-A du rang 03 dans le Canton Turgeon avec la M.R.C. pour une période de trois (3) ans et d'autoriser sa signature par la mairesse et le directeur général ou leurs représentants.

ADOPTÉE

DIVERS

294/10-09-07

TOURNOI DE GOLF DU CPE LES P'TITS BOURGEONS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de 4 billets pour le tournoi de golf au profit du CPE Station Les P'tits Bourgeons de Rivière-Rouge qui aura lieu le 30 septembre prochain au Club de golf Nominique au coût de 100,00 \$ chacun.

ADOPTÉE

295/10-09-07

DEMANDE DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 50,00 \$ à la Fondation de l'École du Méandre pour la réalisation d'une activité de financement (tournoi de balle) qui a eu lieu les 7, 8 et 9 septembre 2007.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Possibilité de subvention au camping municipal dans le cadre du programme de diversification économique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2007

- Informations des citoyens sur la nouvelle réglementation applicable relativement à la protection des rives;
- Règlement numéro 117 portant sur la vidange des fosses septiques;
- Gratuité possible de la piste cyclable;
- Solde de règlements d'emprunt non utilisé;
- Achat de livres pour la bibliothèque.

Plusieurs interventions sont faites relativement aux travaux prévus au centre-ville, tant de citoyens en faveur du règlement numéro 118 que de citoyens contre le projet.

296/10-09-07

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h13.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe